CCAS de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PA/LC/FE/AP

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

N° 26/146

Festivités de fin d'année pour les séniors de la ville de Montgeron, lot n°2

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2123-1 1°,

Vu la délibération n°26/06 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 8 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à Madame la Présidente du CCAS,

Considérant la nécessité de passer un marché pour l'organisation des festivités de fin d'année pour les séniors de la ville de Montgeron, lot n° 2 animation musicale, spectacle et animation dansante,

Considérant qu'après analyse des offres, l'offre du candidat **A PLUS PROD** a été jugée la plus avantageuse économiquement au regard des critères de jugement des offres,

La présidente décide

Article 1 De signer, avec le candidat **A PLUS PROD,** un contrat pour l'organisation des festivités de fin d'année pour les séniors de la ville de Montgeron, lot n°2 animation musicale, spectacle et animation dansante.

Article 2 Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget du CCAS et s'élèvent à un montant forfaitaire de 16 891 €HT, soit 17 820 €TTC.

Article 3 Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur, faisant foi) et prend fin à compter de la réception de l'ensemble des prestations prévues dans le contrat.

Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Présidente du CCAS et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 21 OCT. 2026

Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE -

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-269100814-20261021-DP_26146_MA